



Tva sur les encaissements et législation

Par **sabin**, le **25/02/2010** à **16:58**

Bonjour,

J'ai effectué mon rapprochement bancaire du mois de janvier, voyant que les effets à l'encaissement n'étaient pas crédités sur mon relevé bancaire, j'ai consulté mon compte en ligne et j'ai vu qu'ils avaient été crédités le 05/02/2010.

je n'ai pas pris ces effets dans ma déclaration de tva du mois de janvier.

J'aurais aimé savoir si cela était une grave erreur?

Vous remerciant par avance pour vos réponses.

cordialement.

Par **reno_8**, le **02/03/2010** à **21:34**

Non ne vous inquiétez pas, pas de souci, la date de valeur est sûrement au 5 février du coup. Les impôts ne vous embêterons pas pour cela.

bon courage